ORDRE
DES
ARCHITECTES

LES RAPPORTS DU CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

# NOS PROPOSITIONS POUR ADAPTER LA FRANCE AUX RISQUES MAJEURS

OCTOBRE 2026

# Quelle architecture pour des territoires résilients ?

Canicules, cyclones, coulées de boue, inondations, feux de forêt… Chaque année, la France affronte davantage de risques majeurs et d'événements climatiques extrêmes. Si ces catastrophes sont en partie naturelles, elles sont aussi renforcées par nos activités d'une part, et par nos choix historiques d'aménagement des paysages d'autre part.

Le défi est double : limiter les causes et réduire les conséquences.

Pour y répondre, deux voies complémentaires s'imposent : l'atténuation, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et l'adaptation, qui permet de limiter les impacts du dérèglement climatique sur notre vie quotidienne. Le climatologue italien Filippo Giorgi résume ainsi la démarche : *« gérer l'inévitable, éviter l'ingérable.*[1] » Mais aujourd'hui, les émissions mondiales continuent d'augmenter[2], les risques majeurs s'intensifient et les mesures d'adaptation restent trop timides.

## Face à cet impératif, convoquons l'architecture en amont des décisions politiques.

D'abord, elle peut ménager le cadre de vie : lecture du territoire, stratégie des mobilités, préservation de l'existant, développement des filières d'écomatériaux, performance énergétique.

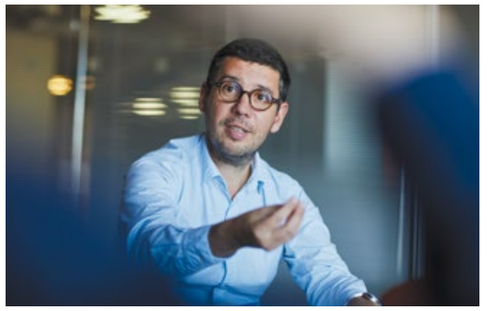
Les différentes échelles de l'architecture offrent également des solutions concrètes pour s'adapter : désimperméabilisation face aux inondations, villes plus vertes et ventilées face à la chaleur, nouveau dessin des côtes face à la montée des eaux, stabilisation des sols face au phénomène de retrait-gonflement des argiles, etc.

Enfin — et surtout —, l'architecture du quotidien contribue à créer des lieux de vie agréables et sains. Une habitation bien rénovée protège des chaleurs extrêmes tout en améliorant le confort de ses résidents ; un parc laisse l'eau s'infiltrer tout en offrant un espace convivial ; la densité douce réduit la place de la voiture, rapproche les aménités et facilite le vivre ensemble.

Ces solutions sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche globale et démocratique, alliant qualité de vie, adaptation aux risques et réduction des émissions. L'adhésion des usagers est essentielle pour imaginer des bassins de vie résilients et désirables ! Une approche uniquement inspirée par la sécurité face aux risques est insuffisante. Déjà, de nombreux maires et architectes portent ensemble des projets de territoire audacieux.

Ce rapport traduit l'engagement de l'Ordre des architectes pour une définition plus globale de la qualité architecturale, incluant des objectifs sociaux et environnementaux. Les propositions présentées s'appuient sur le plaidoyer[3] de l'Ordre des architectes, ses initiatives[4] et l'expérience de terrain[5] des architectes, acquise lors d'événements climatiques extrêmes. Chaque jour, les 30 000 architectes de France sont mobilisés aux côtés des élus locaux, de l'État, des collectivités et des habitants pour mettre l'architecture au cœur d'une France résiliente et sûre, durable et agréable à vivre.

> « Ces solutions sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche globale et démocratique. »



©JULIENNFALSIMAGNE

**Christophe Millet**
Président du Conseil national
de l'Ordre des architectes

1 Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, 2023
2 SDES, 2024
3 Habitats, Villes, Territoires : l'architecture comme solution
4 Vote par le Conseil national d'une stratégie sur les risques ; Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique ; Guide Rénovation du bâti et biodiversité ; Stratégie nationale pour l'architecture ; Comité national du trait de côte ; Réponse d'urgence des architectes après les cyclones Chido et Garance ; Coalition pour une politique nationale des sols ; Développement d'un protocole pour intégrer les architectes aux dispositifs de gestion de crise de l'État et des territoires.
5 Tempête Alex, cyclone Chido, cyclone Garance, tempête Nils, séisme au Népal, etc.

## LES TERRITOIRES RÉSILIENTS

**Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil national de l'Ordre des architectes déploie une stratégie qui mise sur l'architecture du quotidien pour répondre aux risques majeurs. Ce plan opérationnel vise à renforcer l'expertise et les moyens d'action des architectes pour adapter la France aux changements climatiques et aux risques, de l'échelle du bâtiment à celle du territoire.**

**Cette démarche s'inscrit dans une réflexion de fond menée sur plusieurs années, comme en témoigne la publication en 2022 du plaidoyer *Habitats, Villes, Territoires — L'architecture comme solution,* qui proposait déjà des solutions concrètes pour répondre aux crises du dérèglement climatique, du mal-logement et de l'épuisement des ressources. Le présent rapport le complète et l'enrichit.**

### Ce rapport présente :


1 Les solutions proposées par l'Ordre des architectes : page 5

2 Le contexte auquel elles répondent : page 11

3 Le changement culturel et politique qu'implique la création d'un cadre bâti résilient : page 13


**LES RISQUES À PRENDRE EN COMPTE SONT NOMBREUX :**

- Canicules
- Submersions marines et recul du trait de côte
- Cyclones, tempêtes et ouragans
- Inondations
- Séismes
- Phénomène de retrait-gonflement des argiles
- Éboulements et glissements de terrain
- Effondrement de la biodiversité
- Risques technologiques

### Une architecture consciente des risques, c'est :

1. Une vision globale, développée en partenariat avec les élus locaux et les habitants
2. Des projets créés sur mesure pour chaque territoire, selon les besoins des habitants et les risques présents comme futurs
3. Des solutions d'adaptation mises en œuvre à l'échelle du logement, du bâtiment et du territoire
4. Des solutions résilientes et souples pour vivre avec plutôt que contre les risques
5. Des architectes formés pour anticiper les risques dans leurs projets, intervenir pendant les crises et reconstruire de façon plus résiliente après les catastrophes

### Les points clés de l'architecture du risque sont :

✔ Des lieux de vie plus agréables
✔ Une approche globale et élargie, pour ne laisser aucun enjeu de côté
✔ Un investissement dès aujourd'hui pour des économies à moyen et long terme
✔ Une obligation d'agir face à l'ampleur des changements climatiques et des risques associés
✔ Une vulnérabilité réduite
✔ Une démocratisation du cadre bâti
✔ Une nature en meilleure santé et moins exploitée



# Les propositions de l'Ordre des architectes au service de l'adaptation aux risques

## Développer un protocole pour permettre aux architectes d'intervenir lors des crises

Garant de la sécurité collective, l'État est en première ligne dans la gestion des crises, peu importe l'échelle. Pour autant, ses ressources ont des limites. D'autres partenaires, dans leurs domaines d'expertise respectifs, peuvent aussi contribuer à la protection des populations et au relèvement des territoires. Partant de ce constat et fort d'une présence sur tout le territoire, l'Ordre des architectes a décidé de s'impliquer en renforçant la formation des architectes et en les incluant dans les réseaux de gestion de crise et de relèvement. L'ambition est de mettre **les compétences des architectes au service de la sécurité de tous,** dans le cadre d'un partenariat avec les autorités publiques.

Ce protocole est le fruit du retour d'expérience d'architectes qui sont intervenus aux côtés des autorités locales lors de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes (2020), du cyclone Chido à Mayotte (2024) ou encore de la tempête Nils et des inondations en Gironde (2026). Des architectes ont par exemple été dépêchés sur le terrain à Mayotte par un pont aérien d'urgence pour contribuer à la mise en sécurité des personnes et des biens. Sur place, ils ont réalisé un diagnostic massif du cadre bâti — 221 écoles, 115 ERP, 2 345 résidences privées[6] —, alimentant le calcul des dommages pour les biens assurés, de l'ordre de 500 millions d'euros[7]. Par leurs interventions d'urgence, ils ont restauré en un temps record des bâtiments et des fonctions essentielles à la vie quotidienne, comme l'explique l'architecte Stéphane Aimé :

*« En réparant 10, 15 ou 20 mètres carrés de toiture, on pouvait sauver trois à neuf salles de classe. Ces réparations faisaient la différence entre un lieu inutilisable et un espace sécurisé pour la population. »*[8]

> « Mettre les compétences des architectes au service de la sécurité de tous. »

Pour les catastrophes à venir, ce protocole prévoyant **l'intégration en amont d'architectes formés dans les dispositifs de gestion de crise de l'État permettra de décupler l'efficacité de leurs interventions.** Cette meilleure préparation vise à éviter la confusion généralisée des premiers jours après la catastrophe, grâce à une formalisation anticipée du « qui fait quoi ».

Cette préparation permettra aussi aux architectes, essentiels à la compréhension du cadre bâti et de l'habitabilité, d'intervenir en amont d'arbitrages structurants pour le relèvement des territoires. **Les expériences d'intervention d'urgence des architectes après les tempêtes Alex, Chido et Nils ont toutes permis à la profession d'acquérir une solide expérience dans la prise en charge des catastrophes.**

**NOS PROPOSITIONS**

- Constituer un réseau d'architectes volontaires, disponibles pour être mobilisés en cas d'urgence
- Renforcer l'offre de formation destinée aux architectes qui souhaitent contribuer aux efforts de gestion de crise
- Formaliser un partenariat avec l'État pour que les préfets puissent s'appuyer, dans les territoires, sur l'Ordre des architectes et les professionnels

## Passer de la résistance à la résilience face aux événements climatiques extrêmes

Le changement climatique impose de revoir les stratégies face à des événements extrêmes toujours plus intenses. Une politique de résistance absolue est vouée à l'échec : la digue finira par céder, la maison par être balayée, le bassin de rétention par déborder. Plutôt que la résistance, la résilience — la capacité à plier sans rompre et à se relever — offre une approche plus souple, économe et durable.

6 CAUE de Mayotte, 2025
7 France Assureurs, 2025
8 Faire avec les territoires, panorama d'architectures vivantes, 2026

C'est le concept de résilience qui a guidé le projet participatif *Palafitas,* porté par le Conseil national de l'Ordre des architectes, lors de la COP30 à Belém au Brésil. D'une surface d'une cinquantaine de mètres carrés, le bâtiment réinterprète les maisons traditionnelles sur pilotis de l'Amazonie dans une approche écologique et contemporaine, en valorisant la construction en bois, les solutions fondées sur la nature et les principes de la construction bas carbone. Ce modèle d'habitat social conjugue des impératifs de coût faible (20 000 € pour la structure), de sobriété énergétique et de mise en œuvre facile pour l'auto-construction. Il allie légèreté, sobriété, autonomie et prise en compte de l'environnement : **une illustration concrète d'une approche résiliente plutôt que résistante.**

En France, les récentes politiques publiques poursuivent un objectif analogue : la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte ne parle plus de **« défendre contre »,** mais de **« vivre avec »** la mer. Les pratiques constructives s'inspirent aussi de cette logique, par exemple en orientant le bâti selon les vents ou encore en ménageant des espaces tampons pour réduire les dommages. Autant de propositions[9] autour de la résilience que les architectes ont aussi pu déployer sur le terrain après le cyclone Chido de 2024.

Au-delà de ces solutions techniques, la résilience relève aussi du rôle social et politique qu'endosse l'architecte. Après la catastrophe, les habitants sont souvent les premiers acteurs de la reconstruction. En étant présent très rapidement aux côtés des populations, l'architecte devient un accompagnateur au service d'une reconstruction participative. Avec ses compétences techniques, il conseille les sinistrés, leur permettant de mettre en œuvre eux-mêmes les projets dont ils ont besoin, dans l'urgence comme à moyen terme. C'est dans cet esprit que des architectes ont pu accompagner des travaux d'auto-reconstruction à Mayotte. Avec le triple avantage d'ériger des constructions respectant les règles de l'art tout en étant à la fois moins coûteuses et plus rapides à mettre en œuvre que les solutions classiques.

> « La résilience relève aussi du rôle social et politique qu'endosse l'architecte. »

La résilience peut alors être vue comme un muscle : au fur et à mesure que les événements extrêmes s'intensifient, architectes comme habitants apprennent à vivre avec et à se percevoir comme des acteurs avec des marges de manœuvre, plutôt que des victimes passives en attente de secours.

À plus long terme, les architectes contribuent à la résilience du cadre de vie grâce à des projets de territoire co-élaborés avec les habitants. L'architecture devient alors un outil pour un meilleur aménagement du territoire, un aménagement plus démocratique.

**NOS PROPOSITIONS**

- Intégrer une réflexion sur l'acte de construire avant même l'acte d'architecture : rapport au sol, pentes, séisme, vent, aménagement, etc.
- Intégrer de la redondance dans les constructions et les équipements dans les territoires particulièrement exposés aux risques afin de s'assurer que la destruction d'une infrastructure critique ne conduise pas à une sur-catastrophe
- Concevoir des bâtiments réparables, plutôt que résistants à toute épreuve
- Adopter une approche bioclimatique de l'architecture, composant avec l'environnement local pour en tirer parti et limiter les vulnérabilités
- Intégrer les architectes dans les réseaux de gestion de crise pour leur permettre d'être au chevet des territoires sinistrés le plus tôt possible
- Promouvoir des pratiques de relèvement et de reconstruction participatives après les catastrophes, afin de recréer un projet mieux adapté aux risques ainsi qu'aux aspirations des élus locaux et habitants
- Anticiper la transformation des territoires pour s'assurer de changements doux et progressifs plutôt que brutaux et dans l'urgence après des catastrophes

[9] CHIDO : Des architectes à Mayotte, 2025



## S'appuyer sur la mission de conseil de l'architecte

Face à l'évolution du contexte environnemental, réaménager la ville suppose d'élaborer un projet de territoire, articulant les politiques territoriales dans un tout cohérent — du logement à la mobilité, en passant par la vitalité des villes et la transition écologique. Pour les assister dans cette mission, **les maires et élus locaux peuvent se reposer sur le conseil, l'accompagnement et l'ingénierie territoriale de tiers de confiance : les architectes.**

Avec des programmes comme « 1maire1architecte »[10], de nombreux élus et architectes créent ensemble des projets d'aménagement sur mesure. Ce tandem complémentaire exploite le potentiel du déjà-là, valorise les ressources locales et surtout décline le concept de résilience dans les documents d'urbanisme. Une démarche novatrice qui concilie attractivité du territoire et réduction des vulnérabilités, pour faire de l'aléa une source de créativité.

La Communauté d'agglomération du Pays basque illustre cette collaboration. Elle a fait appel au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) des Pyrénées-Atlantiques pour repenser son plan de réaménagement de la bande côtière : les communes de Bidart et de Guéthary sont particulièrement exposées aux risques côtiers. Si des études prospectives de qualité ont pu être produites dans le cadre d'un projet à 6,5 millions d'euros[11], financé à moitié par l'État, c'est en aussi grâce au service public de l'architecture.

C'est pourquoi l'**Ordre des architectes propose d'appuyer cette mission de conseil sur un service public de l'architecture renforcé.** Renforcer les CAUE et les Architectes-Conseils de l'État (ACE) permettra de répondre aux besoins croissants d'ingénierie de proximité et d'assurer aux collectivités un accompagnement de qualité.

> « Dans les villes, la chaleur atteindra régulièrement d'ici quelques années des températures jusqu'à 50°C. »

**NOS PROPOSITIONS**

- Développer les liens entre élus locaux et architectes, pour coconstruire des projets de territoire, incluant les objectifs politiques, les besoins de la population et les particularités et risques liés à chaque territoire
- Renforcer le service public de l'architecture grâce à davantage de financement des CAUE et des ACE
- Investir dans les services de l'État capables de fournir une ingénierie de proximité

## S'adapter à la chaleur en ville

Dans les villes, la chaleur atteindra régulièrement d'ici quelques années des températures jusqu'à 50°C[12]. Ces projections nécessitent des réponses adaptées dès maintenant. Dans les logements, le recours à des matériaux bio et géosourcés offre de multiples avantages. Ils permettent par exemple un meilleur ajustement à la chaleur, limitent le réchauffement le jour et accroissent le rafraîchissement la nuit.

**Des solutions de faible technicité *(low tech)* comme l'installation de volets ou la ventilation naturelle sont aussi simples qu'efficaces.** Plus largement, une architecture bioclimatique tire profit de son environnement, prend en compte les contraintes et s'y adapte. Par la conception, l'architecte peut faire en sorte que le bâtiment tire profit au maximum de l'ensoleillement en hiver pour réduire le besoin de chauffage, puis limiter la surchauffe l'été en générant de l'ombre.

Ces réponses à l'échelle bâtimentaire sont complétées par des actions à plus grande échelle : création d'espaces verts et de fontaines, aménagement de rues favorisant la circulation de l'air, ou encore réduction des sources de chaleur liées aux voitures et à la climatisation.

À Arles, ville soumise à des chaleurs très élevées l'été, un diagnostic climatique a été conduit avec plusieurs partenaires, dont des architectes. Il a permis d'identifier des pistes pour le rafraîchissement de la ville, comme la redécouverte d'un canal souterrain. Grâce à la fraîcheur du canal, une brise thermique se mettrait à circuler entre la place de la République, très chaude, et le canal. Le diagnostic permet aussi de valoriser l'existant, comme les soupiraux présents dans l'architecture traditionnelle arlésienne, explique le designer et urbaniste Clément Gaillard :

[10] 1maire1architecte.org
[11] Communauté d'agglomération du Pays basque, 2024
[12] Paris à 50°C, 2023

*« Nous avons proposé d'installer des bancs devant les soupiraux afin de tirer parti de la sensation de fraîcheur produite par l'effet de paroi froide. Les soupiraux peuvent également être exploités pour la ventilation naturelle des logements par effet de cheminée »*[13].

**Enfin, en cas de chaleur extrême, l'architecture fournit aussi des solutions d'urgence à travers la construction de bâtiments adaptés.** Les lieux publics, les écoles ou les gymnases peuvent par exemple être pensés comme des lieux d'hébergement de crise, rafraîchis et équipés pour accueillir le public vulnérable.

### NOS PROPOSITIONS

- Promouvoir l'emploi des écomatériaux (comme le bois, la paille, la terre crue, la pierre ou le chanvre) grâce à un taux réduit sur la TVA, un bonus-malus en faveur des écomatériaux, et un conditionnement des aides publiques à un taux significatif d'emploi d'écomatériaux dans les constructions neuves ou les rénovations d'ampleur
- Orienter les aides publiques et les dispositifs de défiscalisation vers des solutions passives ou peu consommatrice d'énergie pour rafraîchir les logements : installation de volets ou brise-soleil, création de logements traversants, ventilation naturelle, brasseurs d'air, etc.
- Inclure le rafraîchissement urbain dans les critères des plans d'aménagement, pour inviter à penser l'orientation des rues et des constructions en fonction du vent, maximisant la ventilation
- Créer des « oasis » en milieu urbain à moins de 10 minutes, pour tous : végétaliser des espaces extérieurs et des équipements publics, voire privés (cours des copropriétés)
- Inclure des objectifs d'accueil d'urgence et de rafraîchissement dans les cahiers des charges d'équipements publics pour en faire des refuges

## Réaménager la bande côtière

En 2023, 126 communes listées par décret devaient adapter leur politique d'urbanisme au recul du trait de côte. Début 2024, elles étaient 242. 317 quelques mois plus tard. Le décret de l'automne 2025 en liste 371, soit près de la moitié du linéaire du trait de côte. La prise de conscience est bien en marche.

Ces communes sont confrontées à des risques côtiers pluriels. Érosion, submersion, mais aussi inondation, comme dans le Nord, où la hausse du niveau de la mer limite la capacité d'écoulement des cours d'eau. Ils peuvent aussi impliquer des risques technologiques, lorsqu'une station d'épuration ou un site industriel sont installés sur une côte condamnée par exemple.

**Face à ce phénomène, il ne s'agit plus de réagir au cas par cas, mais au contraire d'anticiper en élaborant de véritables projets de réaménagement de la bande côtière selon une vision transversale.**

La collectivité de Coutances Mer et Bocage a sur ce plan engagé une démarche pionnière, accompagnée par de nombreux partenaires et architectes. Avec un budget de 4,8 millions d'euros sur trois ans (dont la moitié payée par l'État), elle a identifié plusieurs enjeux : recul du trait de côte et restauration dunaire ; révélation du marais côtier ; recomposition des secteurs exposés et anticipation du repli ; facilitation des traversées. Puis, pour chacun d'eux, des plans d'action pour traiter les enjeux immédiats, ceux à moyen terme et ceux à long terme ont été définis.

Le tout dans une démarche concertée avec les habitants. La vision étalée dans le temps permet à la fois de construire des aménagements d'urgence, mais aussi d'anticiper leur démantèlement une fois que les activités à protéger auront été relocalisées. Grâce à ce plan qui adopte une vision aussi large que possible, renaturation, tourisme, mobilité, conchyliculture ou encore logement sont pensés de façon douce et cohérente. La transformation du territoire est accompagnée et décidée collectivement, pas subie.

Par ailleurs, le Conseil national de l'Ordre des architectes participe depuis 2023 aux travaux du Comité national du trait de côte. Une concertation qui a abouti à des propositions pour financer l'adaptation des territoires au recul du trait de côte. Elles devraient permettre aux collectivités de concrétiser leurs ambitions. Et aux architectes de les accompagner dans cette mission grâce à l'élaboration de véritables projets de territoire.

[13] Faire avec les territoires, panorama d'architectures vivantes, 2026



### NOS PROPOSITIONS

- Élaborer des projets de territoire lorsque ces derniers sont exposés au recul du trait de côte. Ils permettent de transformer les territoires selon les aspirations politiques et culturelles des élus locaux et des habitants, plutôt que de procéder à de seuls ajustements techniques qui peuvent en outre manquer de cohérence d'ensemble
- Financer les Projets partenariaux d'Aménagement des Littoraux, en ingénierie comme en phase opérationnelle, via le Fonds vert
- Orienter ces financements vers des projets de repli stratégique
- démonstrateurs qui intègrent l'arrière-pays dans la démarche
- Créer une contribution des plateformes de location touristique de courte durée
- Éventuellement, intégrer l'érosion côtière au périmètre des risques naturels majeurs afin de mobiliser le Fonds Barnier
- Déplafonner la taxe GEMAPI (de 40 à 60 €)
- Offrir davantage de souplesse dans le périmètre d'action des syndicats mixtes gemapiens. Favoriser leur structuration à des échelles adaptées (bassin hydrosédimentaire par exemple)

## Intégrer le cycle de l'eau dans les aménagements

L'alternance entre sécheresses toujours plus longues et pluies diluviennes toujours plus intenses va croitre avec le temps, conduisant à des sols moins perméables d'une part, et des volumes d'eau plus difficiles à absorber d'autre part. Un cocktail dévastateur prompt à causer crues et inondations.

Comme réponse, l'architecture propose de redonner une place à l'eau dans la ville. Par exemple, la désimperméabilisation et la renaturation des rives, ou encore la création de parcs, capables d'absorber l'eau tout en offrant fraîcheur et biodiversité, sont des solutions efficaces. On pense aussi à la restauration des zones humides, ou encore à la réutilisation de certains terrains inondables comme espaces tampons : la crue les occupe alors, plutôt que les rues.

De même, préserver les méandres naturels des cours d'eau ralentit l'écoulement et limite les risques, là où les aménagements rectilignes et bétonnés les aggravent. **Un large panel de solutions est disponible, à adapter selon les particularités de chaque territoire.**

Ces idées s'intègrent dans une vision globale, par exemple avec la prise en compte des sites industriels ou des réseaux d'égouts et de traitement des déchets pour éviter les risques en cascade : une inondation conduisant à des risques sanitaires.

C'est ce qui a inspiré l'architecte Eric Daniel-Lacombe à Mandelieu-la-Napoule. En 2015, une inondation a causé la mort de 8 personnes dans une ville qui était pourtant déjà équipée d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). À la suite de cette catastrophe, la ville et l'architecte ont lancé un plan de réaménagement des Vergers de Minelle, une opération estimée à 27 millions d'euros qui se veut respectueuse de la rivière et du milieu naturel. **Les vergers doivent être transformés en un jardin public aménagé par des talus d'écrêtement successifs, suivi de l'ouverture de chenaux vers la mer.** Le plan intègre également une promenade urbaine. La mémoire de l'inondation devient alors associée à l'observation plaisante de la nature par les habitants. Le projet vise à associer la résilience avec le bien-être et la santé des citadins. L'hydrologue Christian Piel résume ainsi la démarche :

*« Il ne s'agit pas d'imposer la descente d'eau sur une belle façade, mais d'inviter l'architecte à faire de sa gestion un geste architectural à part entière »*[14].

### NOS PROPOSITIONS

- Intégrer des objectifs de porosité des sols dans les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU(i))
- Renforcer la place des architectes dans l'élaboration des PPRI
- Renaturer, lorsque c'est possible, les berges des cours d'eau pour leur permettre de s'étaler et de limiter les débordements en cas de crue
- Créer des parcs et des coulées vertes, en priorité dans les zones particulièrement imperméabilisées
- Intégrer des dispositifs de récupération, d'absorption et de réutilisation des eaux dans les bâtiments et l'aménagement

[14] Faire avec les territoires, panorama d'architectures vivantes, 2026

## Stabiliser les fondations

Souvent sous-estimé en France, le risque sismique reste pourtant bien réel[15], particulièrement dans les outre-mer, autour de la Méditerranée, dans le Grand Est et les Pyrénées. Les règles de construction et d'aménagement l'intègrent dans les zones concernées, avec des exigences techniques adaptées au niveau de danger.

Pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles, risque auquel la moitié du territoire national est confronté[16], la réglementation impose désormais des études de sol dans les zones exposées, et donc une conscience du risque. Pour le neuf, cette conscience se transforme en action par des mesures[17] simples et peu coûteuses : vide sanitaire, raccordements souples, limitation de l'évaporation près des maisons… Ces adaptations, utiles pour le neuf, s'appliquent mal au bâti existant. La mise à niveau est complexe et onéreuse, même si des innovations comme la réhydratation des sols[18] sont à l'étude.

Quant à la fonte des glaciers dans les Alpes et les Pyrénées, elle fragilise les sols et accentue les glissements de terrain, tout en bouleversant le cycle de l'eau et l'économie des sports d'hiver. Si la culture du risque est déjà bien implantée — l'écroulement d'une route peut couper une vallée du monde —, les dérèglements à venir appellent à de nouvelles actions.

> « La plupart des territoires sont concernés par des risques liés aux sols. Leur prise en compte peut encore être renforcée. »

La plupart des territoires sont donc concernés par des risques liés aux sols, bien qu'ils soient de nature et d'ampleur différentes. Leur prise en compte peut encore être renforcée.

### NOS PROPOSITIONS

- Intégrer les architectes dans les dispositifs de gestion de crise pour permettre des interventions d'urgence et des diagnostics bâtimentaires en cas de séisme
- Développer la couverture forestière des flancs de montagne pour réduire les risques d'éboulement et de coulées de boue
- Prendre en compte le niveau variable du risque de retrait-gonflement des argiles à une échelle fine dans les PLU(i) et les Plans de Prévention des Risques (PPR) afin d'aider à la décision lors du choix des parcelles à construire ou aménager
- Se reposer sur la densification douce des terrains déjà urbanisés pour éviter l'artificialisation de terres argileuses. Limiter les constructions dans les zones exposées
- Transmettre les études de sol lors des demandes de permis de construire et des ventes immobilières pour garantir la transparence de l'information et la conscience du risque
- Désimperméabiliser l'espace public pour permettre le rechargement des nappes phréatiques superficielles et éviter l'assèchement en profondeur l'été
- Dans les constructions neuves, découpler le bâtiment des mouvements du sol dès la conception : pieux / micropieux ancrés sous la zone sensible, vide sanitaire, raccordements souples, limitation de l'évaporation et gestion de l'eau près des maisons
- En rénovation, au-delà de travaux particulièrement coûteux, éloigner du bâti les arbres et arbustes très demandeurs d'eau. À défaut, des barrières anti-racines et des tapis imperméables périphériques peuvent aussi être efficaces

15 DGALN
16 54 % des maisons individuelles et 48 % du territoire concernés (CGDD, MTECT)
17 Bureau des recherches géologiques et minières
18 Cerema, 2022



# S'adapter à des risques variés, croissants et en constante évolution : les constats d'un enjeu de société

Toutes ces propositions s'appuient sur un constat simple : les risques auxquels la société est confrontée sont déjà importants, et, faute d'action pour réduire notre exposition et notre vulnérabilité, ils ont vocation à s'accroitre.

Car construire sans conscience du risque, c'est créer le risque. C'est parce que des bâtiments sont construits sur des côtes condamnées par l'érosion qu'ils sont aujourd'hui menacés. C'est parce que des zones inondables sont aménagées qu'il y a des inondations. C'est parce qu'il y a un cadre bâti minéral qu'il y a des îlots de chaleur.

Aujourd'hui, le contexte environnemental est de mieux en mieux pris en compte. Mais les liens entre l'évolution du cadre bâti et un environnement qui devient plus instable sont à renforcer, pour viser une relation durable. Des habitats construits avec la conscience des risques sont une façon de réduire l'exposition. Sans ce travail, l'exposition et la vulnérabilité aux risques ne sauraient que croitre.

Or, les impacts des changements climatiques sont déjà manifestes :

- 370 communes ont été inondées dans les Hauts-de-France en 2023-2024[19], en partie à cause de sols toujours plus imperméabilisés par l'étalement urbain. 294[20] communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux inondations de février 2026 ;
- L'érosion du trait de côte a déjà conduit à abandonner près d'un millier de constructions[21], parfois récentes, comme le Signal en Gironde ou le village de Miquelon-Langlade à Saint-Pierre-et-Miquelon. À Biscarosse, la promenade de la plage s'est effondrée en 2026 ;

> « Construire sans conscience du risque, c'est créer le risque. »

**+ 2,7°C de réchauffement climatique prévu en 2050 et**

**+ 4°C**

**en 2100**

- Le retrait-gonflement des argiles a causé plus de 15 milliards d'euros de dégâts entre 1982 et 2020, et son coût annuel ne cesse d'augmenter : de 400 millions d'euros par an (1989-2015) à 1 milliard d'euros par an (2016-2022)[22] ;
- La canicule de 2022 a rendu de nombreux logements inhabitables l'été, conduisant à près de 3 000 morts[23] et à 20 000 passages aux urgences. En 2003, c'est plus de 15 000 personnes qui ont été tuées par la chaleur en France[24] ;
- Les cyclones Chido et Garance à Mayotte et à La Réunion pendant l'hiver 2024-2025 ont causé la mort de dizaines d'habitants et rasé de nombreux logements et infrastructures, dégradant le cadre de vie local pour plusieurs années ;
- Des éboulements, causés par des orages toujours plus violents ou la fonte des glaciers, ont causé la fermeture de la ligne TGV Paris-Milan pendant 1 an et demi en 2023-2025 et la destruction du village suisse de Blatten en 2025 ;
- L'effondrement de la biodiversité (causé par le changement climatique, la déforestation, la destruction des habitats, la pollution ou encore la fragmentation des territoires) conduit à une baisse d'environ 75 % des populations d'insectes[25] et de vertébrés[26] en quelques décennies seulement.
- En tendance, les événements climatiques extrêmes, qui représentaient près de 1,5 milliard d'euros de coûts annuels pour les assureurs dans les années 80, coûtent près de 5,5 milliards par an depuis 2020[27].

Le dérèglement climatique est encore modéré dans l'hexagone. Les évolutions en cours, qui nous conduisent à un réchauffement de +2,7°C en 2050 et de +4°C en 2100[28] — contre 1,7°C aujourd'hui[29] — vont générer des événements climatiques extrêmes plus intenses et fréquents. Leurs conséquences seront bien plus graves, comme en témoignent les projections à moyen et long terme[30] :

19 Anah, mars 2025
20 Légifrance, 2026
21 Cerema, 2024
22 Géorisques, 2022
23 Santé publique France, 2022
24 Cour des comptes, 2024
25 Muséum national d'Histoire naturelle, 2023
26 WWF, 2024
27 France Assureurs, 2025
28 Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique, 2023
29 Météo France, 2023
30 PNACC, 2025

- Augmentation des inondations (+20 % à cause des pluies en 2100, des dégâts liés à la submersion marine multipliés par 100 en 2100)[31] ;
- Augmentation du retrait-gonflement des argiles (entre +44 % et +162 % de sinistralité annuelle moyenne en 2050)[32] ;
- Augmentation des incendies (la moitié des forêts françaises en risque élevé de feu en 2050)[33] ;
- Augmentation de la chaleur dans les villes et les bâtiments *(« d'ici la fin du siècle, des pics supérieurs à 50°C sont probables tandis que les vagues de chaleur pourraient s'étaler sur des périodes supérieures à deux mois en été, avec des sévérités bien supérieures à celles connues aujourd'hui et une intensité en hausse de 6°C »*[34].
  Dans le Sud, jusqu'à 100 nuits tropicales par an deviendraient la norme. Dans les outre-mer, où l'humidité est supérieure par rapport à l'hexagone, les conséquences sanitaires seront aggravées ;
- Érosion du littoral (5 200 logements et 1 400 locaux d'activité concernés en 2050, puis 450 000 logements concernés en 2100, répartis sur 20 % du littoral)[35] ;
- Augmentation des éboulements et des glissements de terrain (la fonte des glaciers, qui sera presque totale en 2100, fragilise les montagnes ; les événements pluvieux extrêmes dans certains territoires entrainent coulées de boue et glissements de terrain)[36] ;
- Accélération de l'extinction des espèces (entrainant zoonoses et perte de services écosystémiques).

Les seuls dégâts directs de ces évolutions pourraient représenter 10 % du PIB français en 2100[37]. Faute d'action, les dégâts pourraient aller jusqu'à 50 % du PIB mondial en 2100[38].

Le cadre bâti d'aujourd'hui ne correspond donc pas encore aux limites physiques ni aux caractéristiques du monde qui l'entoure. Il ne prend pas assez en compte son environnement ; or, insérer le bâti à son environnement est une des missions fondamentales de l'architecte. Pour Jean Jouzel, climatologue et ancien vice-président du GIEC :

*« Les risques auxquels nous faisons face sont multiples et très différents selon les territoires. La façon de construire, le choix des matériaux, l'adaptation du bâti doivent prendre en compte ces différences »*[39].

**Les seuls dégâts directs de ces évolutions pourraient représenter**

**10 %**

**du PIB français en 2100.**

L'Ordre des architectes propose que, collectivement, nous changions de paradigme : considérons les ressources comme limitées, remettons le lieu et ses risques au centre du projet. Changer d'approche et développer une véritable culture du risque est la condition pour que l'architecture devienne un levier d'adaptation et de réparation.

« Insérer le bâti à son environnement est une des missions fondamentales de l'architecte. »

31 PNACC, 2025
32 Caisse centrale de réassurance, 2023
33 PNACC, 2025
34 PNACC, 2025
35 Cerema, 2024
36 PNACC, 2025
37 Secrétariat général à la Planification écologique, 2024
38 Adrien Bilal et Diego Känzig, 2024, Prix du meilleur jeune économiste 2026
39 Faire avec les territoires, panorama d'architectures vivantes, 2026

## Investir la culture du risque est crucial

**Développer la culture du risque permet de s'adapter aux changements climatiques. C'est un enjeu stratégique, en particulier en France où l'État porte l'intégralité de la politique de prévention et de gestion des catastrophes.**

L'architecture pourrait alors être un levier pour concevoir des bâtiments, équipements et infrastructures adaptés aux aléas. **Anticiper, c'est prévenir !** La simple conscience du risque est une façon de s'en prémunir.

Un nouveau gymnase, une école rénovée, ou une extension de mairie pourraient être des refuges et accueillir le public sinistré si le besoin apparaissait. Dans le même esprit, s'assurer qu'un quartier neuf ou réaménagé soit en mesure d'accueillir l'eau sans s'inonder, ne soit pas exposé à des glissements de terrain, ou permette à l'air de circuler afin d'éviter les îlots de chaleurs peut inspirer la conception.

« Anticiper, c'est prévenir ! La simple conscience du risque est une façon de s'en prémunir. »



**Les dégâts causés par le cyclone Chido à Mayotte, le 14 décembre 2024. Photo : Nayl Mtoubani**



Le lycée des métiers du bâtiment de Longoni, réalisé par Encore Heureux avec Co-Architectes. Photo: Nayl Mtoubani

À l'échelle du logement, la culture du risque vit par des solutions douces et pérennes et par l'usage qu'en font les habitants. Installer des volets ou laisser la main sur la ventilation nocturne sont des solutions architecturales qui font des résidents des acteurs de l'habitat et de leur environnement.

À travers la France, les acteurs de la ville et du bâtiment mènent déjà des projets de qualité. Mais l'architecture peut contribuer à faire de la culture du risque une véritable fondation commune.

## La ville résiliente est démocratique

Nos modes d'habiter peuvent générer des risques. La démocratisation du développement du cadre bâti et de ses usages permet aux habitants de participer aux choix décisifs qui les affectent et de concilier des intérêts divergents. Comment gérer les tensions foncières associées à l'absence d'aménagement dans telle zone à risque ? A-t-on besoin de logements, d'un nouveau parc ou plutôt d'un parking sur telle friche dépolluée ? Peut-on même répondre à plusieurs besoins avec un seul et même projet ? La pluralité des points de vue permet à l'adaptation d'être enrichie par l'expertise située des habitants, comble les angles morts et garantit des projets utiles à la population.

Dans la vallée de la Roya, après la tempête Alex, des projets de reconstruction menés en concertation avec les populations ont vu le jour. Dans un territoire plus enclavé que jamais après la destruction des infrastructures par la tempête, les habitants ont pris des initiatives encadrées par une assistance à maîtrise d'usage. Ils ont mis en place une économie propre à la vallée[40], pour plus d'autarcie en cas de crise. Les habitants se sont emparés de leur cadre de vie pour l'adapter.

La démocratie locale est aussi une ressource pour arbitrer entre le court terme et le long terme: faut-il protéger la côte par une digue pour quelques années encore, ou repenser tout le territoire selon de nouveaux objectifs ? **Une décision qui n'est pas seulement technique, elle peut susciter le débat et la décision collective.**

Pour l'architecte-urbaniste Nolwenn Dulieu, les décisions pour transformer l'habitat impliquent de fortes dimensions émotionnelles. Dans le cadre du projet européen LIFE Adapto+, doté de 5,4 milliards d'euros sur 6 ans et qui accompagne la transition des territoires littoraux, elle explique la méthodologie du changement :

*« Pour accompagner ces émotions, il a fallu mettre en place des démarches participatives patientes, capables d'accueillir, canaliser et transformer les ressentis en décisions collectives. Il ne suffit pas que les techniciens soient formés à la culture du risque. L'architecte a la capacité de se projeter et de visualiser concrètement l'avant et l'après pour les acteurs et usagers »*[41].

C'est une spatialisation de la démocratie[42]. Elle encourage à **« bâtir au plus près des habitants »,** pour reprendre la Stratégie nationale pour l'Architecture 2025-2029[43]. D'autant que concrétiser la négociation et le débat sur le cadre de vie contribue à l'émergence d'une culture politique plus forte, à des réseaux plus denses et à plus de solidarité dans la communauté. On tend alors vers une ville relationnelle[44] plutôt que fonctionnelle[45]. Une ville où chacun a sa place et où personne n'est laissé pour compte.

## Un cadre bâti robuste est pensé dans et pour son territoire

L'étalement urbain est source de vulnérabilité. Il éloigne les habitants les uns des autres, affaiblit les réseaux de solidarité et installe une dépendance à la voiture.

À toutes les échelles, un bâtiment, un quartier ou une ville qui ne sont pas pensés par rapport à leur environnement accroissent leur exposition aux risques: fissures dues au retrait-gonflement des argiles[46], glissements de terrain, constructions trop proches du littoral menacées par l'érosion et la submersion marine, ou encore feux de forêt dans des zones pourtant très urbanisées comme sur la côte méditerranéenne.

Certaines évolutions récentes vont dans le sens d'une plus grande attention portée au territoire. À titre d'exemple, la prise en compte du confort d'été tend à devenir la norme dans le neuf comme dans la rénovation. Les plans de prévention des risques inondation (PPRI) se multiplient et gagnent en qualité, parfois avec une vision prospective plutôt que tenant pour seule référence les événements passés.

D'autres vont plus loin. La communauté d'agglomération de La Rochelle a fait développer un modèle de simulation du risque de submersion marine qui prend en compte extrêmement finement l'impact de l'aménagement sur les flux hydrauliques. Ainsi, un terrain classé en zone inondable dans un Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) peut en réalité se comporter différemment lorsque l'on prend en compte les subtilités topographiques et bâties locales. Cette approche permet, plutôt que de rendre des zones entières inconstructibles, de proposer, en partenariat avec les architectes, des adaptations voire des transformations d'ampleur dans les projets présentés par les maîtres d'ouvrage aux services instructeurs de la ville.

Pour aller plus loin encore, la prise en compte des risques naturels dans les aménagements peut être enrichie en analysant leur impact sur les risques technologiques, notamment quand des infrastructures clés sont exposées. **Les architectes sont alors au centre d'une vision transversale, englobante et multirisque.** Toutefois, un tel niveau de complexité et d'incertitude implique la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, chacun avec son expertise.

## Pas d'assurance sans culture du risque

L'assurance mutualise les coûts des sinistres. Mais avec la hausse de fréquence et d'intensité des événements climatiques, les primes s'envolent : dans les années 1980, les sinistres représentaient 1,5 milliard d'euros par an. Entre 1995 et 2025,

> « L'architecture peut contribuer à faire de la culture du risque une véritable fondation commune »

[40] Observatoire des tiers-lieux, 2024
[41] Faire avec les territoires, panorama d'architectures vivantes, 2026
[42] La société du risque, Ulrich Beck, 1992 ; La société du risque, Patrick Peretti-Watel, 2010
[43] Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029, ministère de la Culture, 2025
[44] La ville relationnelle, Sonia Lavadinho, Pascal Le Brun-Cordier, Yves Winkin, 2024
[45] La Charte d'Athènes, 1943
[46] 54 % des maisons individuelles et 48 % du territoire concernés (CGDD, MTECT)

ils ont été multipliés par 3,5 et devraient encore doubler dans les trente prochaines années[47]. Le régime d'indemnisation après les catastrophes naturelles, appelé « CatNat », a ainsi vu sa surprime passer de 12 % à 20 % des contrats d'assurance[48] au 1er janvier 2025.

De plus en plus de biens deviennent difficilement assurables, notamment dans les littoraux, les bassins versants ou les zones argileuses. **À terme, certains ménages, en particulier les plus modestes, risquent d'être exclus de toute couverture avec pour conséquence de les exposer sans protection à des niveaux de risque très élevés.**

Car un risque n'est assurable que tant qu'il reste un aléa. Dès lors qu'il devient une certitude — submersion marine, retrait-gonflement des argiles —, il sort du champ de l'assurance, condamnant certains biens à devenir des actifs échoués.

À titre d'exemple, de nombreuses assurances exigent encore après une inondation que les remboursements servent à reconstruire à l'identique plutôt qu'à des travaux d'adaptation au risque. Après inondation, des chaudières noyées en sous-sol sont reposées à l'identique avec des compagnies d'assurance refusant de prendre en charge les travaux pour les rehausser.

Des réformes encourageantes existent déjà, comme les études de sol obligatoires ou des techniques de construction adaptées[49]. La proposition de loi Barusseau, votée par l'Assemblée nationale en avril 2026, répond au problème de la reconstruction à l'identique en permettant à l'assurance de financer des travaux d'adaptation du bâti pour mieux prendre en compte les risques.

À une autre échelle, l'architecture peut être pleinement employée comme levier de prévention. Pilotis en zones inondables, conception bioclimatique pour limiter la chaleur, aménagements urbains pour réduire les crues : conscientiser et intégrer le risque dès la conception conduit à un cadre bâti plus résilient et allège le coût des sinistres. Alors, l'assurance continue de jouer son rôle de protection et solidarité.

> « L'architecture doit être pleinement employée comme levier de prévention »

**Entre 1995 et 2025, les montants des sinistres ont été multipliés par**

**3,5**

## Le patrimoine et la culture du risque imprègnent l'identité des territoires

Partout dans le monde, les formes diverses du patrimoine urbain témoignent d'une adaptation aux contraintes locales. Les ruelles étroites de Barcelone protègent de la chaleur en maximisant l'ombre. Plus d'une vingtaine de villes françaises dites « vénitiennes » illustrent quant à elles une culture du risque liée à l'eau, avec des aménagements conçus pour vivre avec les cours d'eau. En Guyane, les maisons sur pilotis de Maripasoula traduisent la prise en compte des crues du fleuve Maroni.

L'architecture vernaculaire reflète le contexte local et constitue une ressource pour réinvestir la culture du risque. Elle peut inspirer une architecture du lieu, saisissante[50], attentive aux particularités patrimoniales, culturelles et environnementales. C'est une alternative à une urbanisation standardisée, indifférente aux territoires.

## Du silo au système : l'architecture comme solution

Ce tour d'horizon des risques et des réponses possibles conduit à un constat clair : face à des menaces multiples et interconnectées, les solutions isolées ne suffisent pas. Seule une vision globale, collective et systémique peut préparer l'avenir.

Beaucoup de territoires, parmi lesquels figurent les exemples présentés plus haut, l'ont compris et développent déjà des projets qui conjuguent qualité de vie, vitalité économique et adaptation aux risques. Car une politique réduite à la gestion sécuritaire des risques ne peut, à elle seule, constituer un projet de société.

Notre défi collectif est de dessiner des villes désirables, qui suscitent l'enthousiasme et intègrent tous les enjeux d'un seul geste. Des villes démocratiques, construites avec les habitants, les élus locaux, les techniciens et les architectes.

47 Fédération France Assureurs
48 Ministère de l'économie, 2025
49 Loi Elan, 2018
50 Plan bâtiment durable, 2024



Un programme certes ambitieux, mais réalisable. Les outils existent, les compétences sont là. Les architectes savent concevoir des bâtiments, des quartiers et des territoires cohérents, ancrés dans leur environnement et capables de fédérer des intérêts multiples.

L'architecture est une solution, encore faut-il s'en emparer.

> « Seule une vision globale, collective et systémique peut préparer l'avenir. »



Le lycée agricole de Coconi à Mayotte, réalisé par l'agence Co-Architectes. Photo : Nayl Mtoubani

## Qu'est-ce que l'Ordre des architectes ?

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'Ordre des architectes est le garant de la profession et de l'intérêt public. Il a pour rôle de préserver et promouvoir la culture architecturale et de veiller à la protection des usagers en prenant en charge l'organisation de la profession. Son Conseil national est composé de 24 membres, élus pour 6 ans et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ses 17 Conseils régionaux représentent la profession auprès des pouvoirs publics et jouent un rôle de coordination au cœur des territoires.

Leurs 300 conseillers sont tous des architectes élus par leurs pairs.

Parmi les missions de l'Ordre des architectes : la tenue du « Tableau ordinal » répertoriant l'ensemble des architectes français, la vérification de la qualification, de l'assurance et du respect du code de déontologie des architectes, la garantie de la discipline au sein de la profession, l'organisation de conciliations en cas de litiges entre architectes ou avec leurs clients. L'Ordre contribue également à la formation des architectes, tant initiale que continue.

## Le plaidoyer de l'Ordre des architectes

L'Ordre des architectes a publié un plaidoyer qui établit un diagnostic et avance 17 propositions. Face aux crises sociales et environnementales, face à la pénurie des ressources et des matériaux, l'Ordre plaide pour une stratégie politique ambitieuse, alliant économie et écologie, et utilisant l'architecture comme levier pour améliorer la qualité du cadre de vie des Français. L'Ordre a également lancé une collection de fiches illustrant les dix-sept propositions du plaidoyer. Ces fiches sont tirées d'opérations exemplaires en matière de rénovation, de réhabilitation urbaine, d'adaptation au changement climatique…







## L'Ordre en quelques chiffres

**30 500**
**architectes**
dont 12 000 sociétés d'architecture présentes sur l'ensemble du territoire

**6 000**
**architectes experts en rénovation**
référencés sur le site France Rénov'

**324**
**membres élus**
au sein de l'Ordre des architectes

**17**
**Conseils régionaux**



ORDRE
DES
ARCHITECTES

Conseil national de l'Ordre des architectes
Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine
BP 154 – 75755 Paris cedex 15
Tél. : 01 56 58 67 00 – contact@cnoa.com

www.architectes.org